

Swisscanto (CH) Index Bond Fund Corp. USD Responsible NT USD

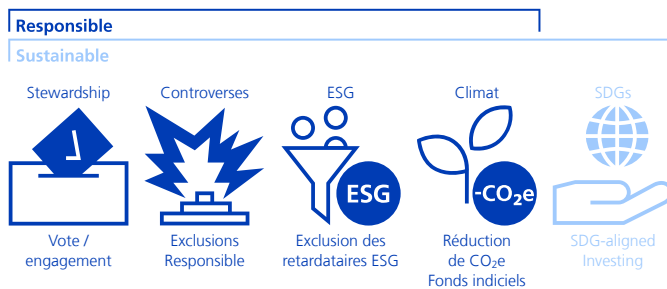
Obligations | à capitalisation | Février 2026 - Communication à caractère promotionnel

Description du fonds

L'objectif du fonds consiste à répliquer les caractéristiques de rendement et de risque de l'indice de référence. Les critères ESG (environnementaux, sociaux, de gouvernance) sont pris en compte, et des exclusions ainsi que des optimisations en matière de CO₂e sont effectuées. Des écarts par rapport à l'indice de référence sont par conséquent possibles.

Politique de durabilité

Lors de la mise en œuvre de la politique de durabilité, une distinction est faite entre les deux caractéristiques « Responsible » et « Sustainable ». Selon la caractéristique, les approches de durabilité énumérées ci-dessous sont appliquées. Des informations supplémentaires sur la politique de durabilité se trouvent dans les explications.



Remarques:

- Les caractéristiques et approches de durabilité mis en couleur plus claire ne s'appliquent pas aux actifs en question.
- Des exclusions conformément à SVVK-ASIR (Association suisse pour des investissements responsables) sont appliquées.

Swisscanto Sustainability Rating

haut **A B C D E F G** bas

Profil/Adéquation

Ce produit convient aux investisseurs qui

- disposent au moins d'un horizon de placement à moyen terme.
- participer à l'évolution de l'ensemble du marché des obligations d'entreprise en USD et bénéficier des opportunités de rendement de l'indice de référence sous-jacent. Un rendement excédentaire par rapport à l'indice de référence ne peut être escompté.

Indicateur de risque

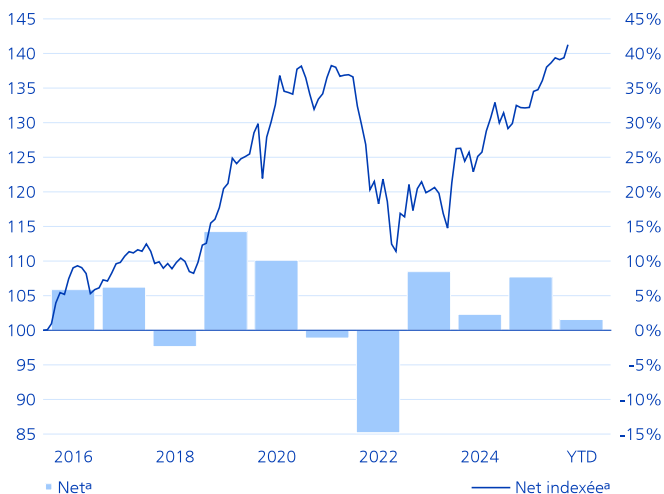
bas **1 2 3 4 5 6 7** haut

Données relatives au fonds

NAV par part (27.02.2026)	USD 141.90
VNI max. sur 52 sem. (27.02.2026)	USD 141.90
VNI min. sur 52 sem. (11.04.2025)	USD 131.35
Domicile du fonds	Suisse
Monnaie de référence classe	USD
Monnaie du fonds	USD
Clôture exercice annuel	28.02.
N° de valeur	11705242
ISIN-No	CH0117052420
Bloomberg	ZKBUCBN SW
Date de lanc. de la cat. de parts	11.05.2011
Date de lancement du fonds	11.05.2011
Première mesure de la performance	01.06.2011
Taille de la classe (en Mio)	USD 2'419.72
Actif net du fonds (en Mio)	USD 2'558.29
Parts en circulation	17'052'682.256
Méthode de placement	Réplication partielle
Prêt de titres	Non
Benchmark	FTSE World Broad Investment-Grade US Dollar Corporate Bond Index
Comm. forfait. de gest. (fl. fee) p.a.	0.00%
Total Expense Ratio p.a.	0.00%
Frais d'émission en faveur du fonds	0.46%
Frais de rachat en faveur du fonds	0.00%
Société de gestion	Swisscanto Fondsleitung AG, Zurich
Gestion de portefeuille	Zürcher Kantonalbank
Banque dépositaire	Zürcher Kantonalbank

Performance

Performance indexée et performance en %¹



Evolution de valeur indexée (échelle de gauche). Evolution de valeur en pourcentage par an (échelle de droite).

Performance en %²

Depuis	Net ^a	Brut ^b	Benchmark
1 mois	1.35	1.35	1.34
3 mois	1.36	1.36	1.33
1 an	6.62	6.62	6.59
3 ans p.a.	6.39	6.39	6.42
5 ans p.a.	1.04	1.04	0.99
10 ans p.a.	3.42	3.42	3.40

Performance annuelle en %^{1,2}

Année	Net ^a	Brut ^b	Benchmark
YTD	1.55	1.55	1.55
2025	7.71	7.71	7.70
2024	2.30	2.30	2.35
2023	8.47	8.47	8.60
2022	-14.80	-14.80	-15.12
2021	-1.13	-1.13	-1.07
2020	10.12	10.12	10.07
2019	14.26	14.26	14.22
2018	-2.36	-2.36	-2.37
2017	6.23	6.23	6.24
2016	5.87	5.87	6.02

Chiffres relatifs au risque annualisés/réalisés

	1a	3a	5a
Tracking error	0.08%	0.14%	0.16%
Volatilité fonds	2.34%	5.90%	7.41%
Volatilité benchmark	2.35%	5.98%	7.44%
Sharpe Ratio	0.92	0.23	-0.31

Données de portefeuille

	Fonds	BM
Nombre de positions	5'421	7'016
Duration modifiée	6.61	6.60
Rendement	5.13%	4.69%
Durée résiduelle en années	10.60	10.70
Coupon moyen	4.52%	4.57%
Qualité de crédit moyenne	A-	A-

¹ Année/période: Depuis la première mesure de la performance ou sur les 5 ou 10 dernières années/périodes au plus.

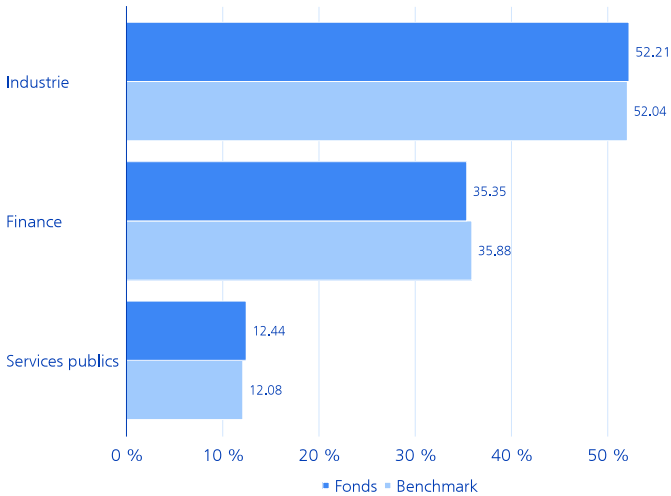
² Les petits écarts peuvent apparaître en raison des arrondis.

^a L'accroissement de valeur net indiqué s'entend après déduction de toutes les commissions de fonds régulières. Tous les coûts éventuels qui en découlent, et qui peuvent être directement prélevés sur la fortune du fonds, sont publiés dans le prospectus de vente du fonds.

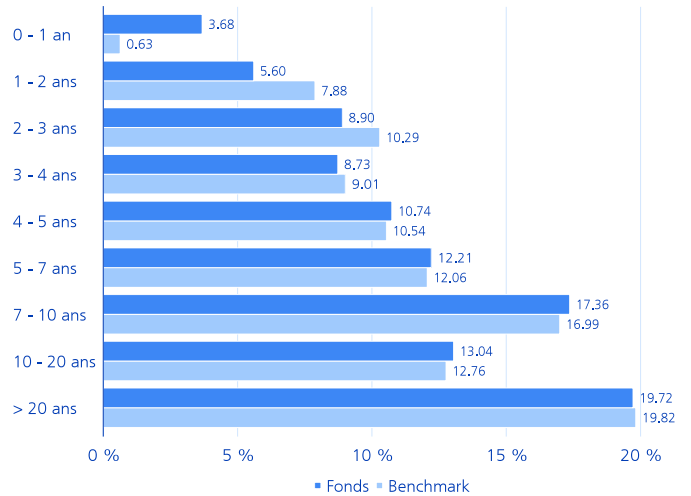
^b L'accroissement de valeur brut indiqué représente l'évolution avant déduction de toutes les commissions de fonds régulières.

Breakdowns

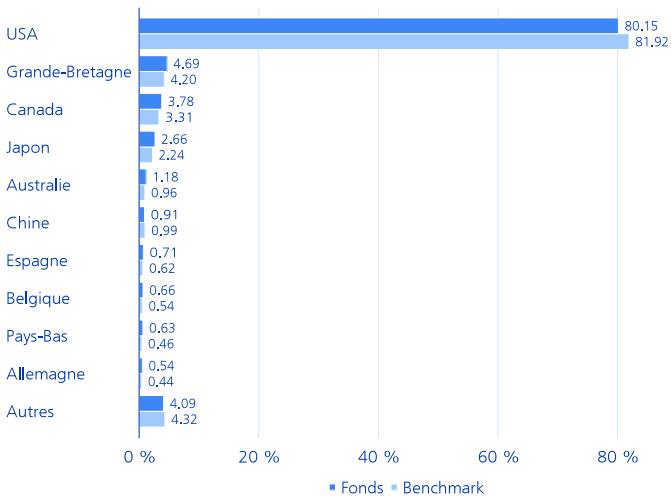
Allocation par secteur en %



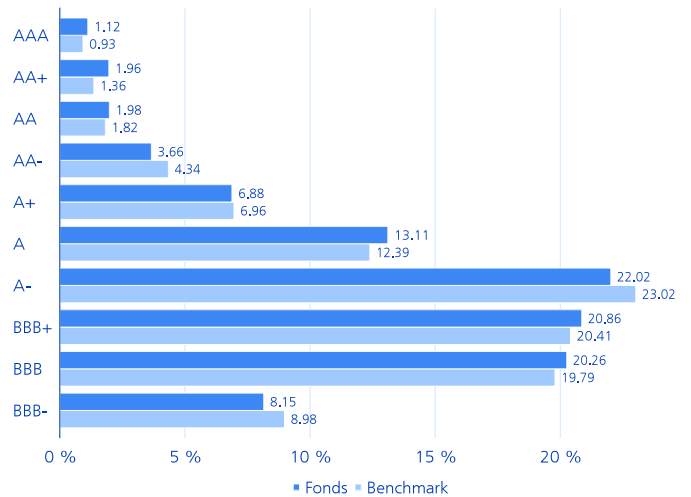
Répartition de la durée résiduelle en % *



Allocation par pays en %



Allocation par solvabilité en %



Positions principales en %

	Fonds	BM
3.65% AT&T Inc 15-SEP-2059	0.13	0.06
4.90% Anheuser-Busch Cos LLC / Anheuser-Busch InBev Worldwide Inc 01-FEB-2046	0.13	0.12
4.418% GE Capital International Funding Unltd Co 15-NOV-2035	0.13	0.02
3.875% T-Mobile USA Inc 15-APR-2030	0.12	0.10
2.20% Novartis Capital Corp 14-AUG-2030	0.11	0.02
6.75 % Goldman Sachs Group Inc 01-OCT-2037	0.11	0.09
5.30% Pfizer Investment Enterprises Pte Ltd 19-MAY-2053	0.11	0.08
0.90% Home Depot Inc 15-MAR-2028	0.10	0.01
4.70% Anheuser-Busch Cos LLC / Anheuser-Busch InBev Worldwide Inc 01-FEB-2036	0.10	0.08
2.525% Microsoft Corp 01-JUN-2050	0.09	0.06

* Les indications sur les répartitions se trouvent dans le commentaire sur le fonds.

Explications de la politique de durabilité

Caractéristiques de durabilité

Lors de la mise en œuvre de la politique de durabilité, deux caractéristiques sont distinguées, chacune appliquant différentes approches de durabilité. La caractéristique « Responsable » inclut généralement l'application de critères d'exclusion, l'analyse ESG systématique comme partie intégrante du processus d'investissement et une réduction de l'intensité en CO₂e des investissements. La caractéristique « Sustainable » inclut généralement, en plus des approches susmentionnées, l'application d'exclusions encore plus étendues et se concentre sur les SDG et ESG Leaders. Pour plus d'informations sur l'application des approches de durabilité, veuillez consulter les explications ci-dessous.

Stewardship - Vote / engagement



En tant qu'actionnaire, nous nous engageons activement dans un dialogue continu avec le management des entreprises. Ce dialogue s'inscrit dans le cadre des directives d'engagement de l'Asset Management de la Zürcher Kantonalbank. Les entreprises sont notamment tenues de formuler des objectifs ambitieux de réduction des gaz à effet de serre, de les mettre en œuvre de manière rigoureuse et d'en rendre compte de manière transparente. Nos activités et lignes directrices en matière d'engagement sont publiés sur <https://www.zkb.ch/fr/accueil/asset-management/durabilite/investment-stewardship.html>. Notre politique de vote se fonde sur les principes suisses et internationaux de gouvernance d'entreprise ainsi que sur les Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies (UN PRI). En ce qui concerne nos marchés étrangers, le seuil pour l'exercice des droits de vote est fixé à CHF 2 millions par position en actions. Pour les actions suisses, nous votons de manière systématique. Nous publions nos votes de manière transparente sur : <https://swisscanto.com/voting>

Controverses - Exclusions Responsable



Application de critères d'exclusion supplémentaires – en complément des exclusions basées sur les directives du SVVK-ASIR – afin de réduire les risques en matière de durabilité et dans le but de ne pas investir dans des titres liés à des modèles commerciaux critiques d'un point de vue de durabilité. Les critères d'exclusion concernent les entreprises impliquées dans l'extraction de charbon (hors production métallurgique); > 5% du chiffre d'affaires)*, des réserves de charbon (hors production métallurgique)*, la fabrication d'armes et de munitions, la fabrication de matériel de guerre (> 5% du chiffre d'affaires), la production de pornographie, l'exploitation des enfants et/ou les violations du Pacte mondial des Nations Unies (les Green et Sustainability Bonds étant éventuellement exclus). Les violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies identifiées par notre sélection sont ensuite examinées en détail par nos analystes. Dans le cadre de l'engagement, nous recherchons le dialogue et incitons les entreprises à modifier leur comportement. Si aucun changement n'intervient dans un délai raisonnable, les investissements existants doivent être cédés. *Exceptions peuvent être faites pour les Green et Sustainability Bonds.

ESG - Exclusion des retardataires ESG



L'univers des titres est réduit en excluant ceux qui affichent de mauvais résultats en matière de critères ESG par rapport à leurs pairs (les retardataires ESG sont exclus).

Climat - Réduction de CO₂e Fonds indiciels



Le gestionnaire d'actifs réduit l'intensité moyenne des émissions de CO₂e des investissements dans les portefeuilles Responsable indexés d'au moins 20% par rapport à l'indice de référence. Les portefeuilles incluant des investissements en obligations d'État ou d'émetteurs proches de l'État sont exclus de cet objectif (valable pour le portefeuille et l'indice de référence). Pour cette part, l'Asset Manager cherche à obtenir une intensité moyenne en CO₂e des investissements inférieure à celle de l'indice de référence (sans fixer de réduction minimale). Pour calculer les intensités moyennes en CO₂e, le gestionnaire d'actifs s'appuie sur des données relatives aux émissions de CO₂e par rapport au chiffre d'affaires pour les entreprises et par rapport au produit intérieur brut pour les États.

SDGs - SDG-aligned Investing



Cette approche mise sur les rendements en investissant dans des entreprises et des États à utilité sociale (appelés SDG Leaders). Les SDG Leaders utilisent leur capacité d'investissement pour développer des produits et services respectueux de l'environnement et socialement responsables. Ils contribuent ainsi à la réalisation d'un ou plusieurs objectifs de développement durable (SDGs) des Nations Unies. Afin d'assurer une diversification, une approche Best-In-Class permet également d'investir dans des titres considérés comme supérieurs à la moyenne en matière de critères ESG (appelés ESG Leaders).

Remarque:

- Les caractéristiques et approches de durabilité mis en couleur plus claire ne s'appliquent pas aux actifs en question.

Informations complémentaires

Des explications supplémentaires, complémentaires spécifiques aux produits concernant les approches de durabilité appliquées se trouvent dans les documents juridiques déterminants sur products.swisscanto.com.

Approches de durabilité

Les approches de durabilité s'appliquent à tous les actifs ou à une partie substantielle des actifs. Vous trouverez des informations détaillées à ce sujet dans le prospectus, le contrat de fonds ou les directives d'investissement.

CO₂e

Les équivalents CO₂ (CO₂e) sont une unité permettant d'uniformiser l'effet climatique des gaz à effet de serre que sont le dioxyde de carbone (CO₂), le méthane (CH₄), le gaz hilarant (N₂O) et les gaz à effet de serre fluorés (CFC). Tous ces gaz ont une durée de séjour différente dans l'atmosphère et ne contribuent à l'effet de serre dans la même mesure.

ESG

Le sigle ESG représente les aspects environnementaux (E), sociaux (S) et de gouvernement d'entreprise (G).

SVVK-ASIR

L'Association suisse pour des investissements responsables (ASIR) est un regroupement d'investisseurs institutionnels créé en 2015. L'association fournit des services à ses membres afin qu'ils puissent orienter leurs décisions de placement sur l'environnement, la société et l'économie.

Swisscanto Sustainability Rating

Le Swisscanto Sustainability Rating fournit des informations sur le degré de durabilité actuel du portefeuille. Il est calculé à partir des valeurs des fortunes collectives et des titres individuels contenus dans le portefeuille et réparti en sept catégories de durabilité, allant de A (niveau le plus élevé) à G (niveau le plus bas). Pour calculer le rating, nous évaluons les entreprises et les Etats de manière dédiée sur les 4 piliers de notre recherche en durabilité : secteurs d'activité controversés (Controversy), gestion d'entreprise durable (ESG), émissions de gaz à effet de serre (Climate) et impact des produits sur l'environnement et la société (Sustainable Purpose). Le classement de durabilité de Swisscanto est recalculé une fois par trimestre.

MSCI® ESG

Bien que les fournisseurs de données de la Zürcher Kantonalbank, notamment MSCI ESG Research LLC et ses sociétés affiliées (les « Parties ESG »), obtiennent des informations (les « Informations ») auprès de sources qu'ils considèrent comme fiables, aucune des Parties ESG ne garantit l'originalité, l'exactitude et/ou l'exhaustivité des données contenues dans le présent document, et ces Parties rejettent expressément toute garantie expresse ou implicite, y compris concernant la valeur marchande et la pertinence pour un usage particulier. Les Informations sont destinées exclusivement à un usage interne et ne peuvent être reproduites ou rediffusées sous quelque forme que ce soit, ni servir de base ou de composante pour quelque instrument financier, produit ou indice financier que ce soit. De plus, aucune des Informations ne peut être utilisée en soi pour déterminer quels titres acheter ou vendre ou à quel moment les acheter ou les vendre. Aucune des Parties ESG ne saurait être tenue responsable des erreurs ou omissions liées aux données contenues dans le présent document, ni des dommages directs, indirects, spéciaux, punitifs, consécutifs ou autres (y compris la perte de bénéfices), même si elles avaient été avisées de la possibilité de tels préjudices.

Commentaires sur le fonds

Investisseurs visés - Désignation

Investisseurs institutionnels avec contrat requis

Investisseurs visés - Description

La tranche N est proposée aux seuls investisseurs de la Zürcher Kantonalbank qui ont conclu un contrat individuel de gestion de fortune, aux investisseurs institutionnels qui ont conclu un contrat individuel de placement ainsi qu'aux investisseurs d'autres partenaires de coopération de Swisscanto Direction de Fonds SA ayant conclu un contrat correspondant. Il est également impératif de conclure un contrat de coopération. La deuxième lettre « T » précise que la tranche réinvestit ses dividendes (à thésaurisation).

Commission forfaitaire de gestion (CFG)

La CFG sert à rémunérer l'administration et la direction du fonds, l'Asset Management et, quand elle est rémunérée, la distribution du fonds ainsi que la banque dépositaire pour les services fournis.

Commission classe N

La commission forfaitaire de la classe N est affichée avec une valeur de 0%, car la CFG est prélevée dans le cadre du mandat de gestion de fortune.

Total Expense Ratio (TER)

Le Total Expense Ratio (TER) désigne les coûts annuels qui sont continuellement imputés aux actifs du fonds et est exprimé en pourcentage des actifs du fonds. L'indication correspond au niveau du TER au cours du dernier exercice clôturé et ne garantit pas un niveau similaire à l'avenir.

Frais d'émission et de rachat en faveur du fonds ("crossing")

La factsheet mentionne les frais actuellement en vigueur et les frais maximum encourus. La direction du fonds crédite intégralement les frais d'émission et de rachat aux compartiments correspondants afin de protéger les investisseurs existants ou de couvrir les frais de transaction. Les frais d'émission et de rachat en faveur du fonds sont réduits dans la mesure où les émissions et les rachats peuvent être compensés entre eux lors d'un jour ouvrable bancaire (ou « crossing »). Cela permet éventuellement de réduire les frais. Voir le contrat de fonds pour de plus amples informations.

Swinging Single Pricing (SSP) Indirect

D'après les données de base sur les fonds, ce fonds n'affiche aucun Swinging Single Pricing (SSP). Il n'est cependant pas exclu qu'un investissement dans un fonds cible avec SSP indirect puisse être effectué.

Conditions de licence des fournisseurs de données externes

Avis de non-responsabilité concernant les indices de référence – CORPORATELSEG est l'administrateur de certains indices et indices de référence décrits en détail sur le site <https://www.lseg.com/en/ftse-russell/benchmarks>. Aucune autre information fournie, affichée ou contenue dans un service de LSEG n'est mise à disposition pour être utilisée en tant qu'indice de référence, que ce soit en lien avec un instrument financier, un contrat financier ou pour mesurer la performance d'un fonds de placement, ou de toute autre manière qui exigerait que l'information concernée soit gérée par un administrateur d'indices de référence conformément au Règlement sur les indices de référence (« Utilisation non autorisée »). LSEG ne vous accorde aucun droit d'accéder à ces informations ou de les utiliser dans le cadre d'une telle Utilisation non autorisée. Vous serez en infraction avec le Règlement sur les indices de référence et/ou tout contrat avec LSEG si vous le faites. En cas de constat d'une Utilisation non autorisée par quelque personne que ce soit, LSEG doit en être informée aussitôt en fournissant tous les détails raisonnablement exigibles pour mettre fin à l'Utilisation non autorisée, le cas échéant. Nonobstant ce qui précède, si vous avez conclu une licence directe avec un fournisseur tiers qui accepte ladite Utilisation non autorisée de ses informations, vous êtes seul(e) responsable du respect du Règlement sur les indices de référence, et LSEG ne saurait être tenue responsable de toute perte ou de tout préjudice résultant de ou associé à l'Utilisation non autorisée. LSEG et ses sociétés affiliées ne garantissent en aucun cas que toute information est four-

nie en conformité avec le Règlement sur les indices de référence et déclinent toute responsabilité pour toute perte ou tout préjudice découlant de ou associé à l'Utilisation non autorisée de l'information. Le « Règlement sur les indices de référence » désigne le règlement de l'UE 2016/1011 pour l'EEE, le règlement du Royaume-Uni sur les indices de référence pour le Royaume-Uni, et la législation équivalente pour tout autre pays. En cas de doute sur la définition d'une Utilisation non autorisée ou sur vos obligations en vertu du Règlement sur les indices de référence, nous vous conseillons de demander l'avis d'un professionnel.

Explication des risques généraux

Les placements comportent des risques, notamment de fluctuation de valeur et de rendement. Les placements en monnaies étrangères sont soumis aux fluctuations de change. Les risques de garde et de contrepartie représentent également des risques importants. Nous vous renvoyons à la description détaillée des différents risques mentionnés dans le prospectus de vente.

Indicateur de risque

Les données historiques utilisées pour calculer la catégorie de risque et de rendement ne sont pas suffisamment fiables pour permettre de déduire le profil de risque futur. La catégorie de risque et de rendement indiquée peut très bien être soumise à des modifications. La catégorie de risque la plus faible ne peut être assimilée à un placement sans risque. Il n'y a ni garantie sur le capital ni protection du capital. Le risque de perte de capital est supporté par l'investisseur.

Remarques sur les décompositions

– Les petits écarts peuvent apparaître en raison des arrondis.

Allocations du portefeuille

Toutes les allocations se réfèrent aux capitaux investis du fonds ajustés à 100%. Les petits écarts des différences peuvent apparaître en raison des arrondis. La pondération du marché monétaire peut comprendre l'exposition synthétique de la stratégie de couverture des actions.

Tracking error

L'erreur de suivi décrit la volatilité des différences de rendement entre un fonds et son indice de référence. L'erreur de suivi est une mesure du risque actif du Portfolio Manager. Un fonds géré passivement affiche une erreur de suivi faible.

Volatilité

La volatilité est une mesure statistique du risque qui indique à quel point les rendements absolus d'un placement ou d'un portefeuille fluctuent en moyenne par an autour de leur valeur moyenne.

Sharpe Ratio

Le ratio de Sharpe est une mesure de la performance qui indique le rendement excédentaire corrigé du risque (différence entre le rendement du portefeuille et le rendement sans risque) par rapport au risque de placement encouru (volatilité).

Duration modifiée

La duration modifiée indique le pourcentage de changement du cours d'une obligation si le niveau des taux d'intérêt du marché change d'un point de pourcentage.

Durée résiduelle en années

La durée d'un papier monétaire ou d'une obligation est calculée sur la base de la première date de remboursement possible. La durée résiduelle moyenne d'un fonds de placement résulte de la moyenne pondérée des échéances des différents titres entre la date d'évaluation et le remboursement.

Rendement

Le rendement désigne le rendement du portefeuille pondéré en fonction de la duration en monnaie locale.

Coupon moyen

Afin de calculer le coupon moyen, les coupons sont pondérés du volume en circulation d'obligations investies.

Certification ISO

L'Asset Management de la Zürcher Kantonalbank possède la certification ISO 9001. La marque de garantie ISO 9001 certifie que les ayants droit possèdent un système de gestion remplissant les exigences d'un modèle normatif reconnu et certifié/évalué avec succès par l'Association Suisse pour Systèmes de qualité et de Management (SQS).

Rapports

- L'établissement du présent rapport se fonde sur les données de MSCI Inc. (www.msci.com).
- La répartition en fonction des secteurs et de la solvabilité est catégorisée en fonction du fournisseur d'indices.
- Copyright 2026 MSCI Inc. Tous droits réservés.

Mentions juridiques

Le présent document est destiné à des fins informatives et publicitaires. Il est destiné à la distribution en Suisse et ne s'adresse pas aux investisseurs d'autres pays. Il ne constitue ni une offre ni une recommandation d'acquies, de détenir ou de vendre des instruments financiers ou d'obtenir des services, et ne constitue pas non plus la base d'un contrat ou d'une obligation de quelque nature que ce soit.

Ce document n'est ni un prospectus ni un document d'information clé. Les produits et services décrits dans ce document ne sont pas disponibles pour les personnes américaines selon les réglementations pertinentes. Il contient des informations générales et ne prend pas en compte les objectifs d'investissement personnels, la situation financière ou les besoins spécifiques de toute personne. Les informations doivent être soigneusement examinées pour leur compatibilité avec les circonstances personnelles avant de prendre une décision d'investissement. Il est recommandé de demander conseil à des professionnels pour l'évaluation des implications juridiques, réglementaires, fiscales et autres.

Le document a été préparé par la Zürcher Kantonalbank avec le soin commercial habituel et peut contenir des informations provenant de sources tierces soigneusement sélectionnées. Cependant, la Zürcher Kantonalbank ne garantit pas l'exactitude et l'exhaustivité des informations qu'il contient et décline toute responsabilité pour les dommages résultant de l'utilisation du document ou des informations qu'il contient.

Il convient de noter que toute information concernant la performance historique ne constitue pas un indicateur de la performance actuelle ou future, et que les données de performance affichées peuvent ne pas tenir compte des commissions et des coûts encourus lors de l'émission et du rachat des parts de fonds.

En ce qui concerne les informations sur la durabilité, il convient de noter qu'il n'existe pas de cadre généralement accepté ni de liste universellement applicable de facteurs à prendre en compte pour garantir la durabilité des investissements en Suisse.

La seule base contraignante pour l'acquisition de fonds sont les documents actuels du fonds (par exemple, les contrats de fonds, les prospectus, les documents d'information clé et les rapports annuels), qui peuvent être obtenus auprès de Swisscanto Fondsleitung AG, Bahnhofstrasse 9, 8001 Zurich. Les opinions et évaluations contenues dans ce document concernant des titres et/ou des émetteurs n'ont pas été préparées conformément aux réglementations relatives à l'indépendance des analystes financiers et constituent donc des communications promotionnelles (et non des analyses financières indépendantes). En particulier, les employés responsables de ces opinions et évaluations ne sont pas nécessairement soumis à des restrictions sur le commerce des titres correspondants et peuvent en principe effectuer des transactions personnelles ou des transactions pour la banque sur ces titres.

© 2026 Zürcher Kantonalbank. Tous droits réservés.